



Mairie PLAINE-D'ARGENSON
Place de la Mairie
Prissé la Charrière
79360 PLAINE-D'ARGENSON
☎ 05-49-09-72-37
✉ mairie@plainedargenson.fr

ARRETÉ MUNICIPAL PERMANENT DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Dossier : 30/2021

Rue de la Cure, Prissé-La-Charrière

Le Maire de PLAINE-D'ARGENSON

VU le Code général de collectivités territoriales,

VU le Code de la route

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application

Considérant que pour assurer la sécurité routière sur le circuit du transport scolaire, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation de la rue de la cure,

ARRETE

ARTICLE 1 : cet arrêté annule et remplace tout arrêté municipal antérieur à celui-ci, portant sur la réglementation permanente de circulation

ARTICLE 2 : La circulation est interdite dans le sens « la Fricaudière » en direction de la RD650, sauf pour les bus scolaires

ARTICLE 3 : Le stationnement est interdit rue de la Cure les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H à 9H en période scolaire.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Maire de la commune,

M. le Commandant du groupement de GENDARMERIE de FRONTENAY ROHAN ROHAN,

M. le directeur du SDIS,

M. le directeur de la régie des transports,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Plaine-d'Argenson le 19 Août 2021

Le Maire
Jean-François SALANON